

2023-0496
2023-07-13

(Container)



Delegate™ Insecticide

avec l'actif Jemvelva™

GROUPE	5	INSECTICIDE
--------	---	-------------

Insecticide Naturalyte™ servant à supprimer ou à réprimer plusieurs insectes nuisibles phyllophages infestant les cultures indiquées.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: Spinetoram : 25 %
Granulés mouillables

N° D'HOMOLOGATION 28778 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 840 g

Corteva Agriscience Canada Company

2450, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors de l'application. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine et / ou un cockpit fermés.

Ne pas pénétrer les zones traitées, ni ne permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie d'y pénétrer, dans les 12 heures suivant l'application.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles exposées à un traitement direct, à la dérive, ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles visitent la zone de traitement. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés près du site d'application.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

Peut être TOXIQUE pour certains insectes utiles. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés près du site d'application, comme les haies et les boisés.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non visées. Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, un sol compacté, ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Craint le gel. Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable à d'autres fins.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants retournables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)



Delegate™ Insecticide

avec l'actif Jemvelva™

GROUPE	5	INSECTICIDE
---------------	----------	--------------------

Insecticide Naturalyte™ servant à supprimer ou à réprimer plusieurs insectes nuisibles phyllophages infestant les cultures indiquées.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: Spinetoram : 25 %
Granulés mouillables

N° D'HOMOLOGATION 28778 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 840 g à vrac

Corteva Agriscience Canada Company

2450, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors de l'application. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine et / ou un cockpit fermés.

Ne pas pénétrer les zones traitées, ni ne permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie d'y pénétrer, dans les 12 heures suivant l'application.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles exposées à un traitement direct, à la dérive, ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles visitent la zone de traitement. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés près du site d'application.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

Peut être TOXIQUE pour certains insectes utiles. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés près du site d'application, comme les haies et les boisés.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non visées. Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, un sol compacté, ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Craint le gel. Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable à d'autres fins.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants retournables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES INSECTES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI

L'insecticide Delegate est issu de la fermentation du *Saccharopolyspora spinosa*. L'utilisation de l'insecticide Delegate est recommandée dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée. L'insecticide Delegate doit être appliqué lorsque le dépistage indique que les densités d'insectes nuisibles ciblés ont atteint le seuil de nuisibilité économique. Suivre les directives d'utilisation particulières données sur cette étiquette pour supprimer les ravageurs ciblés. L'insecticide Delegate doit être mélangé avec de l'eau et appliqué à l'aide d'équipement au sol ou par voie aérienne (pommes de terre et maïs seulement). Tout agent de suppression des insectes peut devenir moins efficace avec le temps si les insectes ciblés développent une résistance à son mode d'action. La conformité aux stratégies locales de lutte antiparasitaire intégrée contribue à prolonger l'utilité de tous les insecticides.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification petite de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous le vent).

Application aérienne Pommes de terre et Maïs (grande culture, sucré, semence, et à éclater) seulement

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification petite de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, NE PAS permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.

Les taux, les conditions et les précautions à prendre sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes de positionnement global électroniques (GPS).

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, résistant aux produits chimiques des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Pour connaître les mesures de précautions additionnelles et les taux recommandés, voir les instructions spécifiques aux diverses cultures. Lorsque des écarts de taux sont indiqués, utiliser le taux le plus élevé lorsque les populations d'insectes nuisibles sont élevées ou en cas d'intervalles prolongés.

Instructions pour le mélange

Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre jusqu'à la moitié ($\frac{1}{2}$) du volume total. Commencer à agiter et ajouter la quantité requise d'insecticide Delegate. Continuer d'agiter tout en remplissant le réservoir du pulvérisateur jusqu'à la quantité requise de solution de pulvérisation. Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange, le chargement et l'application.

Directives pour l'application

Mélanger la dose recommandée d'insecticide Delegate dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète de toute la plante. Utiliser un équipement d'application au sol pouvant assurer une couverture complète de la zone ciblée. Orienter la rampe de pulvérisation et les buses pour obtenir une pulvérisation uniforme des cultures. Suivre les recommandations du fabricant sur l'espacement idéal des buses et la pression de pulvérisation. Accorder une attention particulière à la vitesse et au calibrage de l'équipement de pulvérisation et tenir compte de la vitesse du vent et de la cime des feuilles afin d'effectuer une pulvérisation adéquate d'insecticide Delegate. On ne peut effectuer de rotation des champs traités qu'avec les cultures indiquées sur l'étiquette.

Zones tampons

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, pulvérisateur à hotte entre les rangs, traitement localisé, bassinage, incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les terres arbustives)

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection des : Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Grandes cultures		1
Pulvérisateur pneumatique	Fruits à pépins, fruits à noyaux, petits fruits, noix, raisins vergers à graines (conifères)* et plantes ornementales d'extérieur	Début de croissance	2
		Fin de croissance	1
	Bleuet en corymbe	Début de croissance	1
		Fin de croissance	1

*Pour les conifères, seule la zone tampon de l'étape de croissance tardive s'applique.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

INSECTES NUISIBLES SUPPRIMÉS PAR L'INSECTICIDE DELEGATE

FRUITS À PÉPINS GC 11-09 (pomme, azérole, pommelte, cenelle, néfle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, tejocote, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

Insecte nuisible visé	Taux d'application Gramme de produit par hectare	Période d'application
Carpocapse de la pomme Tordeuse orientale du pêcher	420	Pour la suppression de chaque génération, appliquer à la première éclosion des oeufs en se basant sur les prises dans les pièges au bouquet phéromonal et les degrés-jours après le repère biologique [biofix]). Ces insectes doivent être supprimés avant que les larves ne pénètrent le fruit. Un traitement précoce est donc indispensable. Répéter à intervalles de 14 jours pour maintenir la suppression selon la population d'insectes.
Tordeuse à bandes obliques et enrouleuse trilignée	210 à 420	Pour supprimer la génération hivernante (printemps), appliquer lorsque les larves sont sorties et qu'elles se nourrissent activement mais avant qu'elles ne s'enroulent dans les feuilles. En cas de forte population d'insectes, une application au temps opportun en visant la génération hivernante est recommandée afin de réduire les populations estivales. Pour supprimer la génération estivale, appliquer à la première éclosion tel que déterminé par la surveillance

		des voies des papillons nocturnes adultes. Effectuer une deuxième application 14 jours plus tard si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou de larves plus grosses.
Mineuse marbrée du pommier et mineuse	210 à 420	Appliquer à la première éclosion des oeufs tel que déterminé par la surveillance ou au premier signe que les insectes se nourrissent de la sève sur les feuilles pour les supprimer. Utiliser le taux le plus élevé en cas de forte population.
Mouche de la pomme (Répression)	420	Appliquer entre 7 à 10 jours après avoir attrapé la première mouche au moyen d'un piège collant et parfumé placé près du verger ou dans le verger. Répéter après 14 jours si la population le justifie.
Charançon de la prune (Répression)	420	Surveiller les arbres le long du bord du verger ou les arbres sauvages adjacents pour le premier signe de dommages causés par le prélèvement alimentaire des insectes après la floraison. Répéter après 14 jours si la population le justifie.

Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements et attente de 7 jours avant la récolte.

BLEUETS (bleuet en corymbe et bleuet nain)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Altise de l'airelle	200	Appliquer lorsque l'altise de l'airelle est au stade larvaire précoce. Surveiller les populations d'insectes afin de déterminer si une demande supplémentaire est nécessaire.
Arpenteuse de l'airelle (Répression)	100-200	Surveiller les populations d'insectes pour déterminer quand effectuer l'application. Effectuer l'application à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave et/ou si les larves sont grosses. Répéter l'application si les populations le justifient. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 6 jours entre les traitements et une attente de 3 jours avant la récolte.

FRAMBOISES ET MÛRES

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Tordeuse à bandes obliques	100-200	Effectuer l'application à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave et/ou si les larves sont grosses. Répéter l'application si les populations le justifient. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.

CÉRÉALES (blé, orge, avoine, seigle)**Insecte**

nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Légionnaire uniponctuée	100-200	Effectuer un dépistage sur une base régulière pour surveiller la ponte et l'éclosion afin de traiter lorsque les seuils sont atteints. Pour plus d'efficacité, coordonner les applications de façon qu'elles coïncident avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau et/ou celui du début de la vie larvaire de chaque génération. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 21 jours avant la récolte.

LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA GC 5-13 (brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou pé-tsai, chou-fleur, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenreuse du chou Piéride du chou	140-200	Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Les infestations graves peuvent nécessiter des applications répétées. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.

MAIS DE GRANDE CULTURE

Pour l'application aérienne, utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 30 L/ha. Le volume recommandé est de 30 à 50 L/ha. Se référer à la section de l'étiquette intitulée **Application aérienne** pour des directives détaillées.

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Pyrale du maïs Ver gris occidental du haricot	120-210	Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage des plantes. Coordonner les applications de façon qu'elles coïncident avec l'éclosion des œufs ou aux les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestations grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Répéter les applications selon la densité de la population d'insectes. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements. Ne pas effectuer d'application dans les 28 jours précédant la récolte. Ne pas effectuer d'application dans les 28 jours précédant la récolte des cannes de maïs ou dans les 7 jours précédant une récolte fourragère.

Mélange en réservoir d'insecticide Delegate et de fongicide Acapela sur le maïs de grande culture

Pour la suppression des ravageurs étiquetés sur le maïs de grande culture, mélanger 120 à 210 g/ha d'insecticide Delegate avec 0,53 à 0,8 L/ha de fongicide Acapela.

LÉGUMES-FRUITES GC 8-09 (aubergine d'Afrique, tomate du désert, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicorne, okra, fausse aubergine, pépino, poivron, piment autre que poivron, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomatille, tomate; cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Fausse-arpenteuse du chou	140-200	Coordonner l'application afin qu'elle coïncide avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau. Répéter les applications selon la densité de la population. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte

RAISIN

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Tordeuse de la vigne (Répression)	280	Coordonner les applications afin qu'elles coïncident avec l'éclosion des oeufs à chaque génération. Il peut s'avérer nécessaire de répéter l'application si l'infestation est grave et/ou des terres à bois sont situées près des vignes. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 7 jours avant la récolte.

LÉGUMES-FEUILLES GC 4-13 (amarante tricolore; amarante; roquette; aster des indes; bident poilu; rapini; brocoli chinois; moutarde d'Abyssinie; chou à grosses côtes; chou pak-choï; caya blanc; cham-chwi; cham-na-mul; cerfeuil, feuille fraîche; chipilín; chrysanthème des jardins; coriandre, feuille; fraîche; chou cavalier; mâche; cosmos; cresson alénois; cresson de terre; pissenlit; dang-gwi; aneth, feuille fraîche; oseille; dol-nam-mul; ebolo; endive; scarole; grassé; foo yip; chénopode Bon-Henri; chou à faucher; chénopode de Berlandier; jute, feuille; chou frisé; laitue amère; laitue pommée; laitue frisée; maca; mizuna; feuille de moutarde; arroche; persil, feuille fraîche; plantain lancéolé; primevère des jardins; pourpier potager; pourpier d'hiver; radicchio; radis, feuille; colza, feuille; roquette sauvage; bourse-à-pasteur; épinard; baselle; épinard de Nouvelle-Zélande; chénopode géant; bette à carde; calalou; navet, feuille; herbe-le-rail; watercress; cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Fausse teigne des crucifères	140-200	Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Les infestations graves peuvent nécessiter des applications répétées. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée.
Fausse-arpenteuse du chou		Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.
Piérade du chou		

FEUILLES DE LÉGUMES-RACINES ET DE LÉGUMES-TUBERCULES GC 2 (feuilles de : betterave potagère; bardane comestible; manioc; céleri-rave; cerfeuil tubéreux; chicorée; taro; radis; daïkon; rutabaga; scorsonère; tanier; navet)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou	140-200	Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Les infestations graves peuvent nécessiter des applications répétées. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements et une attente de 3 jours avant la récolte.

POMMES DE TERRE

Pour l'application aérienne, utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 30 L/ha. Se référer à la section de l'étiquette intitulée **Application aérienne** pour des directives détaillées.

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Doryphore de la pomme de terre	160-240	Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Effectuer une deuxième application 7 à 14 jours plus tard si la population le justifie.
Pyrale du maïs	160	Surveiller la ponte et l'éclosion d'insectes pour déterminer quand effectuer la première application. Coordonner l'application afin qu'elle coïncide avec le moment où l'éclosion est à son plus haut niveau. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 7 jours entre les traitements et une attente de 7 jours avant la récolte.

LÉGUMES-RACINES (carotte, raifort, radis, radis oriental, rutabaga, navet)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Fausse-teigne des crucifères Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou	140-200	Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Les infestations graves peuvent nécessiter des applications répétées. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 3 jours avant la récolte.

SOYA

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Légionnaire uniponctué	100-200	Coordonner la première application de façon à viser les larves lorsqu'elles sont petites et utiliser un volume de pulvérisation suffisant pour assurer une bonne couverture. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave et/ou de conditions difficiles de couverture de pulvérisation. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 28 jours avant la récolte.

FRUITS À NOYAUX GC 12-09 (abricot; abricot du Japon; cerise tardive; cerise de Nankin; cerise douce; cerise acide; jujube; nectarine; pêche; prune; prune d'Amérique; prune maritime; prune noire du Canada; prune myrobolan; prune chickasaw; prune de Damas; prune japonaise; prune Klamath; prune à pruneaux; prucot; prunelle; cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Tordeuse orientale du pêcher	420	Appliquer à la première éclosion des oeufs à chaque génération en se basant sur les prises dans les pièges au bouquet phéromonal et les degrés-jours après le repère biologique [biofix]). Répéter à intervalles de 14 jours si c'est nécessaire.
Tordeuse à bandes obliques et Enrouleuse trilignée	210-420	Appliquer à la première éclosion tel que déterminé par la surveillance des voies de papillons nocturnes adultes. Répéter après 14 jours si la surveillance des populations indique qu'une deuxième application est requise. Une couverture complète est nécessaire pour obtenir une suppression optimale. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave et/ou si les larves sont grosses. Cerises : Appliquer un maximum de trois applications par année. Si trois applications sont faites, la première peut être faite jusqu'à 30 jours avant la récolte, la seconde jusqu'à 12 jours avant la récolte et l'application finale à 5 jours avant la récolte. Prunes, les pruneaux et les abricots: Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de traitement de 7 jours et un intervalle avant la récolte de 3 jours. Pêches et nectarines: Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de traitement de 7 jours et un intervalle avant la récolte de 1 jour pour les pêches et les nectarines.

LÉGUMES-PÉTIOLÉS SGC 22B (cardon; célerie; célerie chinois; pétasite du Japon; rhubarbe; udo; zuiki; cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Fausse-arpenteuse du chou	140-200	Traiter dès l'apparition des insectes, en visant les oeufs en éclosion ou les petites larves. Les infestations graves peuvent nécessiter des applications répétées. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.

LÉGUMES-BULBES ET LÉGUMES-TIGES SGC 22A (asperge; bamboo, pousse; laitue asperge; fenouil de Florence, feuilles fraîches et bulbes; fougère comestible; crambe maritime; chou-rave; cœur de palmier; et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Criocère de l'asperge (Répression)	140-280	Traiter les asparagus plumeux seulement. Moment d'application est à l'éclosion des œufs ou aux petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou si les insectes sont à un stade de croissance avancée. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 5 jours entre les traitements et une attente de 60 jours avant la récolte.

FRAISE

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Thrips (Répression)	200-280	Surveiller les populations d'insectes pour déterminer quand effectuer la première application. Un traitement additionnel après trois ou quatre jours peut être nécessaire en cas d'infestation grave ou si la population augmente rapidement. Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 3 jours entre les traitements et une attente de 1 jour avant la récolte.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Corteva Agriscience Canada Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Corteva Agriscience Canada Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

FRUITS À PÉPINS GC 11-09 (pomme, azérole, pommette, cenelle, néfle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, tejocote, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Tordeuse du pommier Tordeuse européenne	210-420	Commencer le dépistage entre le stade de la pointe verte et celui du bourgeon vert de 15 millimètres. Appliquer le Delegate au moment de la ponte. Appliquer d'insecticide Delegate dans suffisamment d'eau pour bien couvrir le feuillage. Effectuer une deuxième application 14 jours plus tard si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou de larves plus grosses. Maximum de trois applications par année. Attente de 7 jours avant la récolte.

Pique-bouton du pommier		Appliquer l'insecticide Delegate après que les insectes aient commencé à se nourrir de façon active entre les stades de la pointe verte et celui du calice. Une application au temps opportun en visant la génération hivernante (printemps) est recommandée afin de réduire les populations estivales. Pour supprimer la génération estivale du pique-bouton, appliquer à la première éclosion tel que déterminé par la surveillance. Appliquer d'insecticide Delegate dans suffisamment d'eau pour bien couvrir le feuillage. Effectuer une deuxième application 14 jours plus tard si la population le justifie. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou de larves plus grosses. Maximum de trois applications par année. Attente de 7 jours avant la récolte.
-------------------------	--	---

BLEUET EN CORYMBE (petits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium)

Insecte

nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Tordeuse à bandes obliques	100-200	Surveiller les populations d'insectes pour déterminer quand effectuer l'application. Effectuer l'application à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave et/ou si les larves sont grosses. Répéter l'application si les populations le justifient.
Arpenteuse tardive		Maximum de trois applications par année avec un intervalle minimum de 6 jours entre les traitements et une attente de 3 jours avant la récolte.

Zones tampons

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, pulvérisateur à hotte entre les rangs, traitement localisé, bassinage, incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les terres arbustives)

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection des Habitats terrestres
Pulvérisateur pneumatique	Bleuet en corymbe	Début de croissance	1
		Fin de croissance	1

CANNEBERGE

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Tordeuse des canneberges	420	Viser les oeufs en éclosion ou les petites larves. La surveillance est primordiale pour déterminer le bon moment pour l'application. Répéter les applications si les populations le justifient.
Tordeuse soufrée		Maximum de trois applications par année avec intervalles minimum de 7 jours pour le nouveau traitement et de 21 jours pour la prérecolte.
Cécidomyie des atocas (Répression)		Appliquer dans un minimum de 500 L d'eau par hectare.

Pour réduire le potentiel de développement de résistance chez les espèces cibles, ne pas effectuer plus de deux applications consécutives d'insecticides du Groupe 5 (par exemple, le spinetoram et le spinosad). Si des traitements additionnels sont requis après deux applications consécutives d'un insecticide du Groupe 5, utiliser une autre classe d'insecticide homologué pour au moins une application.

On peut appliquer l'insecticide Delegate sur les cultures de canneberge par chimigation. Pour ce faire, lire la section ci-dessous.

Directives pour la chimigation

NE PAS appliquer l'Insecticide Delegate par chimigation sur les autres cultures mentionnées dans cette étiquette. On peut appliquer l'insecticide Delegate au moyen d'un système d'aspersion en hauteur fixe en couverture intégrale qui appliquera l'eau uniformément et à l'intérieur des limites d'un périmètre fermé de digues. Ne pas appliquer ce produit à travers tout type de système d'irrigation. Les systèmes d'aspersion qui fournissent un faible coefficient d'uniformité, comme les unités à poussée hydraulique, ne sont pas recommandés. Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut réduire l'efficacité ou laisser des résidus de pesticide illégaux sur la culture.

Un réglage approprié du système de chimigation est essentiel pour obtenir le taux voulu par hectare de façon uniforme et pour minimiser le temps de lessivage. En cas de questions au sujet du réglage, contacter le fabricant de l'équipement ou un autre expert.

Exigences sur le plan de l'équipement

- Le système doit comporter une coupure anti-retour, ou un antirefouleur approuvé, ou un clapet de retenue fonctionnel approuvé, un brise-vide (y compris un hublot d'inspection), et un drain à faible pression situé convenablement sur le tuyau d'irrigation pour prévenir toute contamination d'une source d'eau par refoulement, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit comporter un clapet de retenue à fermeture rapide, automatique et fonctionnel pour bloquer le débit de fluide vers la pompe d'injection. Un système de confinement secondaire autour de l'orifice d'injection doit être en place.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit aussi comporter un clapet fonctionnel, normalement fermé, situé à l'entrée du système d'injection pour empêcher l'aspiration du fluide du réservoir d'approvisionnement lorsque le système d'irrigation est fermé automatiquement ou manuellement.
- Le système doit comporter des commandes d'interverrouillage fonctionnelles pour fermer automatiquement l'injection de pesticide lorsque la pression d'eau tombe ou que le débit d'eau s'arrête. Sinon, en l'absence d'un tel système automatique, la procédure d'injection doit être continuellement surveillée par un préposé qui est en mesure de fermer manuellement l'injection de pesticide si ces circonstances surviennent.

- Les systèmes doivent comporter un doseur, comme une pompe à mouvement alternatif rectiligne (ou un débitmètre sur inducteur), bien conçu et compatible avec les pesticides et pouvant être muni d'un système d'interverrouillage.
- Le réservoir qui contient le mélange insecticide doit être exempt de rouille, de fertilisant, de sédiments et de toute matières étrangères, et être muni d'un tamis en ligne situé entre le réservoir et le point d'injection.
- Pour assurer un mélange uniforme de l'insecticide dans la conduite d'eau, injecter le mélange au centre du diamètre du tuyau ou au-delà d'un coude ou d'un té dans la conduite d'irrigation pour que la turbulence créée au niveau de ces points aide au mélange. Le point d'injection doit être situé après tous les dispositifs de prévention de refoulement de la conduite d'eau, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle sur une terre privée.

Précautions

- **NE PAS** raccorder un système d'irrigation utilisé pour l'application de pesticide à un système d'eau publique à moins que les dispositifs de sécurité requis pour les systèmes d'eau publique ne soient en place. Des règlements locaux spécifiques peuvent s'appliquer et doivent être respectés.
- Une personne qui connaît bien le système de chimigation et qui est responsable de son opération, ou qui est sous la supervision de la personne responsable, doit faire fonctionner le système et le fermer pour faire les ajustements nécessaires, le cas échéant.
- **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent cause une distribution non uniforme.
- **NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification petite prescrite de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Effectuer les applications SANS utiliser de canon surelevé.
- **NE PAS** laisser la répartition de la pulvérisation dépasser la zone des planches de culture.

GRUPE DE CULTURES 14-11 : NOIX (sauf pignon) : amande, faïne, noix cendrée, châtaigne, chinquapin, aveline (noisette), noix piquée, pacane et noix de Grenoble

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Carpocapse de la pomme	420	Pour la suppression de chaque génération, appliquer à la première éclosion des oeufs en se basant sur les prises dans les pièges au bouquet phéromonal et les degrés-jours après le repère biologique [biofix]). Ces insectes doivent être supprimés avant que les larves ne pénètrent la noix. Un traitement précoce est donc indispensable. Répéter à intervalles de 14 jours pour maintenir la suppression selon la population d'insectes.
Tordeuse à bandes obliques et enrouleuse triligée	210-420	Pour supprimer la génération hivernante (printemps), appliquer lorsque les larves sont sorties et qu'elles se nourrissent activement mais avant qu'elles ne s'enroulent dans les feuilles. En cas de forte population d'insectes, une application au temps opportun en visant la génération hivernante est recommandée afin de réduire les populations estivales. Pour supprimer la génération estivale, appliquer à la première éclosion tel que déterminé par la surveillance des vols des papillons nocturnes adultes. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou de larves plus grosses. Effectuer une deuxième application 14 jours plus tard si la population le justifie.

Tordeuse du pommier et européenne	210-420	Appliquer lorsque les larves sont sorties et qu'elles se nourrissent activement mais avant qu'elles ne s'enroulent dans les feuilles. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou de larves plus grosses. Effectuer une deuxième application 14 jours plus tard si la population le justifie.
Noix noire curculio (Répression) Curculio du noyer (Répression) Charançon de noisette (Répression) Gros charançon de châtaignier (Répression) Petit charançon de châtaignier (Répression)	420	Surveillez les arbres et appliquez-les au premier signe de dommages causés à l'adulte. Répéter l'application après 14 jours si la population le justifie.
Charançon du noyer (Répression)	420	Surveiller les arbres le long du bord du verger ou les arbres sauvages adjacents et appliquer au premier signe de dommages causés par l'activité trophique des insectes après la floraison. Répéter l'application après 14 jours si la population le justifie.

Maximum de trois applications par année. Délai d'attente avant récolte : 14 jours.

GROUPE DE CULTURES 3 : LÉGUMES-BULBES : ail, rocambule, poireau, oignon ordinaire, oignon vert, ciboule et échalote

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Thrips de l'oignon (Répression)	200-336	Appliquer dans un volume d'eau recommandée de 300 à 500 litres d'eau par hectare avec une pression suffisante pour assurer que la solution de pulvérisation pénètre dans l'aisselle des feuilles. Appliquer lorsque les thrips de l'oignon apparaissent, en visant les oeufs en éclosion et les petites nymphes. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou d'insectes à un stade de croissance avancé. Après l'application, surveiller les populations pour déterminer s'il faut répéter le traitement. L'intervalle minimum pour le deuxième traitement est 7 jours. Faire un maximum de 3 applications par année avec 7 - 10 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.

Teigne du poireau (Répression)		Appliquer dans un volume d'eau recommandée de 300 à 500 litres d'eau par hectare avec une pression suffisante pour assurer la solution de pulvérisation pénètre dans l'aisselle des feuilles. Appliquer une semaine après la capture de pointe dans les pièges à phéromone en visant les oeufs à l'éclosion ou les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou d'insectes à un stade de croissance avancé. Après l'application, surveiller les populations pour déterminer s'il faut répéter le traitement. L'intervalle minimum pour le deuxième traitement est 7 jours. Faire un maximum de 3 applications par année avec 7 - 10 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.
--------------------------------	--	--

Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives d'un insecticide du groupe 5. Passer à une autre classe d'insecticides efficaces pour au moins une application.

POMMES

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Sésie du cornouiller Sésies du pommier (Réduire le nombre)	420	Utiliser un volume de pulvérisation de 1500-2000 L/ha. Au moyen d'un fusil ou d'un pulvérisateur à dos, diriger le jet de façon à couvrir la base du tronc de l'arbre, particulièrement le point de greffe et les points d'émondage. Une couverture complète est essentielle. Effectuer 1 à 2 applications à intervalle de 14 jours, visant le premier stade larvaire (dans la saison/été). Maximum de 2 applications par année. Délai d'attente avant récolte : 7 jours. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.
Hoplocampe des pommes	420	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète de l'ensemble du feuillage en utilisant un équipement de soufflage d'air verger standard. Appliquer en pulvérisation foliaire avant la floraison et/ou après la floraison lorsque les seuils sont atteints. Faire un maximum de 3 applications à un intervalle 14-21 jours. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.
Cécidomyie des feuilles du pommier (Répression)	420	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète de l'ensemble du feuillage en utilisant un équipement de soufflage d'air verger standard. Appliquer en pulvérisation foliaire avant la floraison et/ou après la floraison lorsque les seuils sont atteints. Faire un maximum de 3 applications à un intervalle 17 jours. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.

HARICOT MANGE-TOUT

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Pyrale du maïs	120-210	Appliquer dans suffisamment d'eau pour garantir une couverture complète du feuillage. Observe la pyrale du maïs pour surveiller la ponte et l'éclosion des œufs. Afin d'assurer un contrôle efficace, les applications de délégué insecticide doivent être prévues pour coïncider avec pic d'éclosion des œufs. Une seconde application 7 à 10 jours après la première peut être nécessaire pour assurer un contrôle efficace. Appliquer jusqu'à un maximum de deux applications par année. Ne pas appliquer dans les 3 jours de la récolte.

DRUPES À NOYAUX CG 12-09

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Petit perceur du pêcher et plus grand perceur du pêcher (Répression)	420	Utiliser un volume de pulvérisation de 1500-2000 L/ha. Au moyen d'un fusil ou d'un pulvérisateur à dos, diriger le jet de façon à couvrir la base du tronc de l'arbre et les branches de l'échafaud du niveau du sol à 1,5 m au-dessus du sol, particulièrement le point de greffe et les points d'émondage. Une couverture complète est essentielle. Visant le premier stade larvaire, commençant 7 à 10 jours après le premier piégeage. Répéter les traitements à intervalles de 14 à 21 jours. Maximum de 3 applications par année. Le délai d'attente avant récolte est d'5 jours pour les cerises, 3 jours pour les prunes, les pruneaux, et les abricots, et de 1 jour pour les pêches et les nectarines.

CERISE (Acide et Douce)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Trypète des cerises (Répression)	420	Appliquer dans les 5 jours suivant la première capture telle que déterminé par la surveillance. Maximum de trois applications par année. Attendre 7 jours entre les applications si la surveillance indique qu'il faut répéter les applications. Délai d'attente avant récolte : 5 jours.
Drosophile à aile tachetée	420	Appliquer Delegate dans un minimum de 1000 L d'eau par hectare. Maximum de trois applications par année. Si 3 applications sont faites, la première peut être faite jusqu'à 30 jours avant la récolte, la seconde jusqu'à 12 jours avant la récolte et l'application finale à 5 jours avant la récolte. Délai d'attente avant récolte : 5 jours.

PRUNES, PRUNEAUX, ABRICOTS

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Drosophile à aile tachetée	420	Appliquer d'insecticide Delegate dans un minimum de 1000 L d'eau par hectare. Maximum de trois applications par année et intervalle minimum entre les traitements de 7 jours. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.

FRUITS À NOYAUX GC 12-09 (abricot; abricot du Japon; cerise tardive; cerise de Nankin; cerise douce; cerise acide; jujube; nectarine; pêche; prune; prune d'Amérique; prune maritime; prune noire du Canada; prune myrobolan; prune chickasaw; prune de Damas; prune japonaise; prune Klamath; prune à pruneaux; prucot; prunelle; cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

Zones tampons

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, pulvérisateur à hotte entre les rangs, traitement localisé, bassinage, incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les terres arbustives)

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection des
			Habitats terrestres
Pulvérisateur pneumatique	Fruits à noyaux	Début de croissance	2
		Fin de croissance	1

Lire et comprendre toutes les indications figurant sur l'étiquette avant d'utiliser le produit. Mélanger la dose recommandée de l'insecticide Delegate dans suffisamment d'eau pour garantir une bonne couverture.

Les applications doivent se fonder sur la présence d'insectes adultes (mouches), comme déterminé par une surveillance locale. Consulter les directives provinciales et le spécialiste local en vulgarisation pour observer les protocoles et le seuil de traitement.

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Drosophile à aile tachetée	420	Appliquer l'insecticide Delegate dans suffisamment d'eau pour garantir une bonne couverture. Au maximum trois traitements par année, avec un intervalle minimum de sept jours avant chaque nouveau traitement. Le délai d'attente avant récolte est de 5 jours pour les cerises, de 3 jours pour les prunes, les pruneaux et les abricots, et de 1 jour pour les pêches et les nectarines.

LÉGUMES-TIGES ET LÉGUMES-FLEURS DU GENRE BRASSICA CG 5-13 (brocoli, chou de Bruxelles, choux, choux pé-tsaï choux-fleurs, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Thrips de l'oignon (Répression)	200-336	Le volume d'eau recommandé pour une couverture complète est de 300 à 500 litres d'eau par hectare. Appliquer lorsque les insectes nuisibles apparaissent, avant que les populations n'augmentent. Les infestations graves nécessiteront des applications répétées. Répéter l'application de 7 à 10 jours plus tard si la surveillance des populations d'insectes l'indique. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou de stades de croissances avancés des insectes visés. Maximum de trois applications par année et intervalle minimum entre les traitements de 7 jours et délai d'attente avant récolte de 1 jour.

LÉGUMES-FEUILLES GC 4-13 (amarante tricolore; amarante; roquette; aster des indes; bident poilu; rapini; brocoli chinois; moutarde d'Abyssinie; chou à grosses côtes; chou pak-choï; caya blanc; cham-chwi; cham-na-mul; cerfeuil, feuille fraîche; chipilín; chrysanthème des jardins; coriandre, feuille; fraîche; chou cavalier; mâche; cosmos; cresson alénois; cresson de terre; pissenlit; dang-gwi; aneth, feuille fraîche; oseille; dol-nam-mul; ebolo; endive; scarole; grassé; foo yip; chénopode Bon-Henri; chou à faucher; chénopode de Berlandier; jute, feuille; chou frisé; laitue amère; laitue pommée; laitue frisée; maca; mizuna; feuille de moutarde; arroche; persil, feuille fraîche; plantain lancéolé; primevère des jardins; pourpier potager; pourpier d'hiver; radicchio; radis, feuille; colza, feuille; roquette sauvage; bourse-à-pasteur; épinard; baselle; épinard de Nouvelle-Zélande; chénopode géant; bette à carde; calalou; navet, feuille; herbe-le-rail; watercress; cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

LÉGUMES-PÉTIOLES SGC 22 B (cardon; célerie; célerie chinois; pétasite du Japon; rhubarbe; udo; zuiki; cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Thrips de l'oignon (Répression)	200-336	Le volume d'eau recommandé pour une couverture complète est de 300 à 500 litres d'eau par hectare. Appliquer lorsque les thrips de l'oignon apparaissent, en visant les oeufs en éclosion et les petites nymphes. Les infestations graves nécessiteront des applications répétées. Répéter l'application de 7 à 10 jours plus tard si la surveillance des populations d'insectes l'indique. Utiliser le taux le plus élevé en cas d'infestation grave ou de stades de croissances avancés des insectes visés. Maximum de 3 applications par année et intervalle minimum entre les traitements de 7 jours et délai d'attente avant récolte de 1 jour.

BASILIC, ANETH

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Thrips (Répression)	200-280	Appliquer de l'insecticide Delegate dans un volume suffisant d'eau pour obtenir une couverture complète du feuillage. Appliquer à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Maximum de 3 applications par année et 7 à 10 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 1 journée pour le basilic et 14 jours pour les graines d'aneth.
Fausse-arpenreuse du chou	140-200	Appliquer de l'insecticide Delegate dans un volume suffisant d'eau pour obtenir une couverture complète du feuillage. Appliquer à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Utiliser le taux le plus élevé si les populations sont importantes ou si les larves sont grosses. Répéter les applications en se basant sur l'observation des populations. Maximum de 3 applications par année et 7 à 10 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 1 journée pour le basilic et 14 jours pour les graines d'aneth.

GINSENG

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Tordeuses	200	Appliquer l'insecticide Delegate dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage. Appliquer à l'éclosion des oeufs ou sur les petites larves. Répéter les applications en se basant sur l'observation des populations. Maximum de 3 applications par année et 5 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.

MAÏS SUCRÉ, MAÏS DE SEMENCE, MAÏS À ÉCLATER

Pour l'application aérienne, utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 30 L/ha. Le volume recommandé est de 30 à 50 L/ha. Se référer à la section de l'étiquette intitulée Application aérienne pour des directives détaillées.

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Pyrale du maïs	120-210	Appliquer dans suffisamment d'eau pour garantir une couverture complète du feuillage de la plante.
Ver gris des haricots		Les applications devraient correspondre à la période de l'éclosion des œufs ou des petites larves. Utiliser un taux plus élevé pour les infestations graves et pour les grandes larves. Répéter le traitement au besoin, en fonction du contrôle des populations d'insectes. Au maximum 3 traitements par année, avec un intervalle minimum de 5 jours entre chaque traitement.

		Ne pas effectuer d'application à moins 1 jour d'une récolte de maïs sucré et de maïs de semence. Ne pas effectuer d'application dans les 28 jours précédant une récolte de maïs à éclater. POUR LE MAÏS SUCRÉ, LE MAÏS DE SEMENCE ET LE MAÏS À ÉCLATER : Ne pas effectuer d'application dans les 28 jours précédant la récolte des cannes de maïs ou dans les sept jours précédant une récolte fourragère.
--	--	--

BAIES (SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A, 13-07B ET 13-07G)

PETITS FRUITS (sous-groupe de cultures 13-07B; sauf pimbinas et airelles rouges) : bleuet en corymbe, bleuet nain, cassis, groseille rouge, sureau, groseille à maquereau, myrtille, aronie, gadelier doré, goyave du Chili, épine-vinette européenne, chèvrefeuille comestible, casseille, amélanchier (amélanchier de Saskatoon), groseille native, gaulthérie shallon, argousier, cultivars ou des variétés et hybrides de ces plantes.

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Drosophile à ailes tachetées	315-420	Appliquer l'insecticide Delegate dans suffisamment d'eau pour garantir une bonne couverture. Au maximum 3 traitements par année, avec un intervalle minimum de 12 jours avant chaque nouveau traitement et un intervalle de 1 jour avant la récolte.

FRUITS DE RONCES (sous-groupe de cultures 13-07A) : mûre, framboise noire et rouge, framboise sauvage, cultivars ou des variétés et hybrides de ces plantes.

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Drosophile à ailes tachetées	315-420	Appliquer l'insecticide Delegate dans suffisamment d'eau pour garantir une bonne couverture. Au maximum, 3 traitements par année, avec un intervalle minimum de 7 jours avant chaque nouveau traitement et un intervalle 1 jour avant la récolte.

BAIES À POUSSE BASSE (sous-groupe de cultures 13-07G; sauf les bleuets nains et les canneberges) : busserole, airelle noire, chicouté, airelle rouge, pomme à émeus, pain de perdrix, fraises, cultivars, ou variétés et hybrides de ces plantes.

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Drosophile à ailes tachetées	280	Appliquer l'insecticide Delegate dans suffisamment d'eau pour garantir une bonne couverture. Au maximum, 3 traitements par année, avec un intervalle minimum de 7 jours avant chaque nouveau traitement et un intervalle 1 jour avant la récolte. Moment opportun : Les applications doivent se fonder sur la présence d'insectes adultes (mouches), comme déterminé par une surveillance locale. Consulter les directives provinciales et les spécialistes locaux en vulgarisation pour observer les protocoles et les seuils de traitement.

Ne pas faire plus de 2 applications consécutives d'insecticides du groupe 5 (spinosad et spinétorame).

LÉGUMES DE SERRE

Concombre de serre, légumes-fruits cultivés en serre (poivron, tomate, aubergine) : supprimer la fausse-arpenteuse du chou et la pyrale du maïs, suppression des thrips des petits fruits exposés.

Laitue de serre : supprimer la fausse-arpenteuse du chou.

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Fausse-arpenteuse du chou Pyrale du maïs Thrips des petits fruits exposés (Répression)	92-132	Appliquer l'insecticide Delegate par 1 000 L d'eau sous forme de pulvérisation diluée. Utiliser un taux plus élevé en cas de fortes populations d'insectes ou en présence de gros insectes. Appliquer lorsque les œufs de la fausse-arpenteuse du chou ou de la pyrale du maïs éclosent et que les larves de premier stade sont présentes, ou lors de la première apparition des thrips des petits fruits. Ne pas appliquer au moyen d'un brumisateurs ou d'un pulvérisateur. Le contrôle est essentiel pour déterminer le moment propice à l'épandage de l'insecticide. Répéter le traitement au besoin, en fonction des contrôles supplémentaires de la pression exercée par les insectes nuisibles. On peut utiliser trois applications d'insecticide Delegate par cycle de culture, en laissant un intervalle de sept jours au minimum entre chaque application. Ne pas appliquer dans les deux jours précédant la récolte. NE PAS permettre aux effluents ou aux eaux de ruissellement de serres contenant ce produit de s'infiltrer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou d'autres plans d'eau.

Populus spp. (Plantes Ornementales d'Extérieur Seulement)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Serpentine du tremble (<i>Phyllocnistis populiella</i>)	320-420	Appliquer l'insecticide Delegate plus un agent tensio-actif non ionique (ex. Agral 90) à 0,25% v/v. Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète de l'ensemble du feuillage. Maximum de trois applications par année et intervalle minimum entre les traitements de 14 jours. Les demandes doivent être appliquées après le débourrement pour cibler les jeunes larves. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou de larves plus grosses.

VERGERS À GRAINES DE CONIFÈRES (pour Sapin de Douglas, vrais sapins, épinettes, pins, mélèzes, et pruches seulement)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Pyrale des cônes	210-420	Appliquer l'insecticide Delegate dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète de l'ensemble du feuillage et cônes. Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou de larves plus grosses. Réappliquer si la population de ravageurs persiste. Maximum de 3 applications de l'insecticide Delegate par année et un intervalle minimum entre les traitements de 14 à 21 jours.

Punaise occidentales des graines de conifères (<i>Leptoglossus occidentalis</i>)	210-420	Appliquer l'insecticide Delegate dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage et des cônes. Appliquer lorsque les adultes sont détectés pour la première fois au printemps. Les applications ultérieures devraient être basées sur la présence d'adultes ou de nymphes, comme le montre la surveillance des cultures. Utilisez le taux plus élevé pour une pression plus élevée des ravageurs. Appliquer un maximum de 3 applications de l'insecticide Delegate par année avec un intervalle de retraitement minimum de 21 jours.
--	---------	---

Pour réduire le potentiel de développement de la résistance chez les espèces nuisibles ciblées, ne pas faire plus de 2 applications consécutives d'insecticides du groupe 5. Si des traitements supplémentaires sont requis après 2 applications consécutives d'insecticides Groupe 5, faire la rotation à un insecticide dans un autre groupe homologué pour cet usage pour au moins une application.

ARBRES DE NOËL, MATÉRIAUX DE PÉPINIÈRE EXTÉRIEURE ET ORNEMENTALES (pour pins, épinettes, et Sapin de Douglas seulement)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Charançon du pin blanc (<i>Pissodes strobi</i>)	420	Appliquer l'insecticide Delegate dans 1000 L d'eau en pulvérisation diluée. Assurer une couverture complète des bourgeons terminaux et des chefs. Maximum de 3 applications par année avec un intervalle de retraitement de 7 à 10 jours. Les applications doivent être effectuées au printemps lorsque les adultes émergent pour la première fois ou à l'automne après l'émergence de nouveaux adultes.

MENTHE

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Thrips (Répression)	200-280	Appliquer l'insecticide Delegate dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète de l'ensemble du feuillage. L'application doit être effectuée au moment de l'éclosion des oeufs ou des petites larves.
Fausse-arpenreuse du chou	140-200	Utiliser le taux le plus élevé en cas de population élevée et/ou de larves plus grosses. Répéter les applications en fonction de la surveillance des populations d'insectes. Maximum de 3 applications par année et au moins 7 jours entre les applications. Délai d'attente avant récolte : 7 jours.

STOCK DE PÉPINIÈRE NON PORTEUR (*Malus spp.* et *Prunus spp.*)

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Sésie du cournoiller	420	Un volume de pulvérisation de 1 500 à 2 000 L/ha est recommandé. À l'aide d'un pulvérisateur à main ou d'un pulvérisateur dorsal seulement, dirigez la pulvérisation pour couvrir le tronc inférieur de l'arbre, en particulier l'union de la greffe et les coupes d'élagage. Une couverture complète est essentielle.
Sésie européenne du pommier		

(réduire la population)		Effectuer 1 à 2 applications à un intervalle de 14 jours en ciblant le premier stade larvaire (en saison/été).
Perceur du pêcher et le petit perceur du pêcher (Répression)	420	Un volume de pulvérisation de 1 500 à 2 000 L/ha est recommandé. À l'aide d'un pulvérisateur à main ou d'un pulvérisateur dorsal seulement, dirigez la pulvérisation pour couvrir le tronc de l'arbre et tous les membres d'échafaudage du sol à 1,5 m au-dessus du sol, en particulier, en particulier l'union de la greffe et les coupes d'élagage. Une couverture complète est essentielle. Ciblé le premier stade larvaire débutant 7 à 10 jours après la première capture de piège adulte. Répéter les applications à des intervalles de 14 à 21 jours. Maximum de 3 applications par année.

LÉGUMES-RACINES**CAROTTE, RAIFORT, RADIS, RADIS ORIENTAL, RUTABAGA, NAVET**

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Altises (Répression)	200	Appliquer lorsque les parasites apparaissent. Maximum de 3 applications par année avec un intervalle de retraitement d'au moins 5 jours. Délai d'attente avant récolte : 3 jours.

RAISIN

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Drosophile à ailes tachetées	350	Appliquer l'insecticide Delegate dans suffisamment d'eau pour garantir une bonne couverture. Maximum de trois traitements par année, avec un intervalle minimum de cinq jours avant chaque nouveau traitement et un intervalle de sept jours avant la récolte. Moment opportun: Les applications doivent se fonder sur la présence de mouches adultes, comme déterminé par une surveillance locale.

LÉGUMES-FRUIITS GROUPE DE CULTURE 8-09 (aubergine africaine, tomate de brousse, cocona, tomate de groseille, aubergine, aubergine, airelle de jardin, baie de goji, cerise de terre, martyr, naranjilla, okra, aubergine de pois, pepino, poivron, poivron, non-abeille, roselle, aubergine écarlate, épine-soleille, tomatille, tomate, tomate arborescente, variétés et hybrides de ces produits).

Insecte nuisible	Taux (g/ha)	Période d'application
Doryphore de la pomme de terre	160-240	Chronométrer l'application pour l'éclosion des œufs ou des petites larves. Utiliser la dose la plus élevée pour la pression plus élevée des ravageurs ou pour les larves plus grosses. Une application répétée dans les 7 à 14 jours peut être nécessaire selon la pression de l'organisme nuisible.

Pyrale du maïs	160	Surveiller la ponte et l'éclosion des œufs pour déterminer le moment de l'application. Faire coïncider l'application avec le pic d'éclosion des œufs. Une application répétée dans les 7 à 14 jours peut être nécessaire selon la pression de l'organisme nuisible.
Drosophiles tachetées des ailes	280	Le moment de l'application doit être déterminé en fonction de la présence d'insectes adultes (mouches), tel que déterminé par la surveillance locale. Consulter les lignes directrices provinciales et les spécialistes locaux de la vulgarisation pour connaître les protocoles de surveillance et les seuils de traitement. Une application répétée dans les 7 à 14 jours peut être nécessaire selon la pression de l'organisme nuisible.

Appliquer un maximum de 3 applications par année jusqu'à un maximum de 600 grammes de produit appliqué par année. Ne pas appliquer moins d'un jour avant la récolte.

Afin de réduire le risque de développement d'une résistance chez les espèces cibles, ne pas faire plus de deux applications consécutives d'insecticides du groupe 5 (par exemple, spinétorame et spinosad).

Consulter la section MODE D'EMPLOI pour plus d'informations sur la zone tampon.
Consulter l'étiquette principale du produit insecticide délégué pour plus de détails et d'instructions.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, Insecticide Delegate contient un insecticide appartenant au groupe 5. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Delegate et à d'autres insecticides du groupe 5. Ces individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Delegate ou les insecticides du même groupe 5 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'insectes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisibles précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.